



CELLULE ECONOMIQUE DU
BTP DE LA REUNION

www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission
déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le
Mémento, veuillez [cliquer
ici](#)

**Liens pour la gestion des
déchets du BTP :**

<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

<https://www.democles.org/>

Bourse aux matériaux

[Recycleurs-du-btp.fr/quali-
recycle-btp](http://Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp)

**/!\ Le site suivant n'existe
plus :** [https://diagnostic-
demolition.ademe.fr/](https://diagnostic-demolition.ademe.fr/)

Pour les opérations de
démolition soumises à
obligations de diagnostics
selon les dispositions du
décret 2011-610, les
formulaires de récolement
(**CERFA 14498**) sont à
transmettre par mail à :
[diagnostic.demolition@ade-
me.fr](mailto:diagnostic.demolition@ademe.fr)

Il est à noter que ce
diagnostic déchets évolue à
compter de l'année 2022 ;
Il devient un diagnostic «
Produits-Equipements-
Matériaux-Déchets »

[Décret n2021-821](#)

Un nouveau site internet est
en cours de création par le
CSTB afin de collecter les
diagnostics et formulaires de
récolement associés.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS DU BTP – ACTUALITÉS DES FILIÈRES

Bulletin d'Avril 2023 – N° 36 – Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Le projet « Spirou » : vers une reconnaissance assurantielle du réemploi des matériaux de construction

La pratique du réemploi des matériaux de construction rencontre divers freins, dont le frein assurantiel. Afin de démocratiser le recours aux matériaux de construction issus du réemploi, il est nécessaire de lever ce frein. C'est donc pour cette raison que le projet « Spirou » a vu le jour.

C'est un projet porté par le CSTB et bénéficiant d'un soutien financier de l'ADEME. En effet, le CSTB affirme que *"les pratiques de réemploi nécessitent d'être encadrées afin de faire reconnaître les process de requalification et de justification des performances des produits, équipements et matériaux"*.

Qu'est-ce que le projet « Spirou » ?

Le projet Spirou consiste à développer des guides méthodologiques pour dix familles de produits afin d'harmoniser les modes opératoires et sécuriser les pratiques.

Ce projet a officiellement démarré en fin 2022 pour une durée de 24 mois.

Le CSTB s'est entouré de partenaires tels que Qualiconsult, Booster du réemploi et Mobius réemploi pour définir les familles de produits qui feront l'objet d'un guide. Voici les typologies de produits/matériaux concernés :

- bloc-portes en bois et bloc-portes coupe-feu en bois,
- appareils sanitaires en céramique,
- dalles de moquettes,
- charpentes industrielles en bois (à fermettes),
- radiateurs à eau (fonte et/ou acier),
- armoires électriques et protections modulaires,
- luminaires,
- briques à mortier de chaux,
- [bardages](#) minéraux,
- conduits de ventilation rigide en galva.

Source : https://www.batiactu.com/edito/avec-projet-spirou-cstb-travaille-a-reconnaissance-66094.php?MD5email=fc55900ce4bc613ed8a791c7bf3d3037&utm_source=news_actu&utm_medium=edito&utm_content=article

Filière REP Bâtiment : Agrément de l'organisme coordonnateur OCAB

Bien qu'il y ait eu un report du démarrage opérationnel de la filière REP Bâtiment, il y a tout de même des avancées, notamment la publication au journal officiel du 14 mars 2023 de l'agrément de l'organisme coordonnateur appelé OCAB (ou OCA Bâtiment).



Avec le soutien financier de :



L'OCAB, acteur clé dans le déploiement de la REP Bâtiment et doit coordonner certaines actions tels que :

- campagne d'information,
- maillage territorial en points de reprise,
- étude sur le réemploi,
- harmoniser les consignes de tri,
- faire respecter l'équilibre entre les volumes de metteurs sur le marché de chaque éco-organisme et les volumes de collecte effectivement réalisés.

Cet organisme coordonnateur a été agréé pour deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2024 au lieu de courir jusqu'au 31 décembre 2027 (date de fin d'agrément des éco-organismes). Cette décision des pouvoirs publics a été prise en raison des associations d'élus qui exigeaient de pouvoir disposer du **contrat-type unique pour les déchèteries publiques, et des soutiens financiers associés**, avant de s'exprimer sur la demande d'agrément de l'OCAB.

Un nouveau passage devant la CiFREP (commission inter-filières REP) aura lieu le 6 avril afin de présenter les conclusions des travaux avec les associations d'élus.

A ce jour, c'est l'éco-organisme ÉCOMINERO qui est à la présidence de l'OCAB. Il fonctionne avec une présidence tournante entre les 4 éco-organismes agréés pour la filière REP Bâtiment.

Le protocole de valorisation des terres excavées en milieu agricole à La Réunion en phase de consultation publique

La valorisation des terres excavées issues des chantiers du BTP en milieu agricole est une pratique répandue sur l'île de La Réunion. Toutefois, ces pratiques font régulièrement l'objet de dérives : remblaiement illégal, dépôt de déchets en zone protégée ou en ravines, etc. Ils impactent directement les agriculteurs dans leur activité et pénalisent également les entreprises. C'est pourquoi, face à ce constat, le besoin d'établir un protocole clair pour la valorisation des terres excavées en zone agricole s'est fait ressentir. Ce protocole a été construit par la DEAL Réunion, le BRGM, la CER BTP et en concertation avec les acteurs concernés par la problématique.

Objectif du protocole :

Le protocole pour la valorisation des terres excavées en milieu agricole est une **démarche volontaire**, basée sur un **conventionnement** entre entreprise productrice des terres et aménageur agricole, permettant la réutilisation des terres de chantier en aménagement sur un terrain agricole, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans une optique d'économie circulaire. Cette opération de valorisation permettra un « échange gagnant-gagnant » entre les différentes parties.

Qui est concerné ?

- Les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux générant des terres de chantiers,
- Les agriculteurs (et les propriétaires de terrains agricoles) recevant des terres de chantiers dans le cadre d'un aménagement ou d'une valorisation agronomique.

Ce protocole est en phase de consultation publique du 13 avril au 13 mai 2023. Ci-après le lien pour y accéder et nous transmettre vos observations sur le projet : [Consultation publique protocole valorisation terres excavées La Réunion](#)